

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 septembre 2024

**France 2030 : la stratégie nationale pour la cybersécurité s'enrichit d'un nouvel appel à projets visant à renforcer l'offre française et européenne en cybersécurité.**



Le Secrétariat général pour l'investissement en charge de France 2030, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et Bpifrance annoncent la **publication de l'appel à projets « Soutien aux PME et startups pour renforcer leurs compétences dans le domaine de la cybersécurité »**.

La cybersécurité est aujourd'hui à la fois un enjeu de sécurité nationale et européenne ainsi qu'un enjeu économique. Ce nouvel appel à projets s'inscrit dans les missions du Centre de coordination en cybersécurité français (le « NCC-FR »)<sup>1</sup>, impulsé par l'Union européenne et incarné par l'ANSSI, qui vise à stimuler l'excellence en matière de recherche et de compétitivité dans ce domaine. A ce titre, l'appel à projets est financé à parts égales par le **plan d'investissement France 2030** et par le **programme Digital Europe**<sup>2</sup> porté par la Commission européenne, pour un montant total de soutien financier de 2 millions d'euros.

Cet appel à projet, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, fournira un appui précieux aux PME et startups lauréates. Celles-ci bénéficieront de financements pour développer des solutions de confiance innovantes, qui pourront atteindre jusqu'à 150 000 euros par projet. Les objectifs poursuivis, à savoir les trois axes de l'appel à projets, sont **l'émergence de prototypes**

<sup>1</sup> Voir <https://cyber.gouv.fr/dispositifs-daccompagnement-dans-la-dynamique-europeenne>

<sup>2</sup> Voir [https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/digital-europe-programme\\_en](https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/digital-europe-programme_en)

**et démonstrateurs sur des verrous techniques<sup>3</sup>, la montée en maturité de l’offre de prestation en cybersécurité<sup>4</sup> et l’amélioration de la capacité de projection dans les activités de normalisation du secteur.**

Depuis 2021, la stratégie nationale de cybersécurité vise à faire émerger des champions français du secteur, tant pour accompagner le développement d’une filière au potentiel économique important que pour garantir à notre pays la maîtrise des technologies essentielles à la garantie de sa souveraineté. Les dispositifs de soutien mis en place grâce à France 2030 permettent de structurer l’écosystème français autour de ces enjeux clés.

Bruno Bonnell, secrétaire général pour l’investissement en charge de France 2030, a déclaré : « Alors que l’écosystème de la cybersécurité français a atteint un premier palier de maturité caractérisé par un riche vivier de PME et startups innovantes, il est plus que jamais nécessaire que l’Etat soutienne cette dynamique en accompagnant le développement de segments d’intérêt stratégique. Le lancement de l’appel à projets « *Soutien aux PME et startups pour renforcer leurs compétences dans le domaine de la cybersécurité* » auprès de la filière française s’inscrit dans la volonté d’assurer à notre pays la pleine maîtrise des technologies essentielles à la garantie de sa souveraineté. »

Vincent Strubel, directeur général de l’ANSSI, a déclaré : « Les dispositifs de soutien à l’industrie nationaux et européens s’étoffent et se complètent au bénéfice d’un écosystème français de la cybersécurité toujours plus robuste. Ce nouvel appel à projets concrétise, par une première étape majeure qu’est le soutien financier à l’écosystème, le consortium entre l’ANSSI et Bpifrance pour l’opérationnalisation du Centre de coordination en cybersécurité français (NCC-FR). Celui-ci est co-financé par le programme Digital Europe et suivi par le Centre européen de compétences cyber (ECCC). »

**L’appel à projets « Soutien aux PME et startups pour renforcer leurs compétences dans le domaine de la cybersécurité » est opéré pour le compte de l’État par Bpifrance. Il est ouvert à compter du 12 septembre 2024.**

**Le cahier des charges est accessible sur le site de Bpifrance au lien suivant :**  
<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-soutien-aux-pme-et-startups-pour-renforcer-leurs-competences-dans-le-domaine-de-la-cybersecurite-ncc-fr-cyber>

Calendrier :

- L’appel à projets est ouvert **jusqu’au 9 janvier 2025 à 12h00** (midi, heure de Paris), avec **une relève intermédiaire au 13 novembre 2024** (midi, heure de Paris).

Les renseignements concernant le processus administratif (constitution du dossier, démarches en ligne, précisions cahier des charges) pourront être obtenus auprès de Bpifrance en mentionnant en objet du message « AAP national NCC-FR » à l’adresse

<sup>3</sup> 7 thématiques techniques : déploiement d’*Infrastructure as Code* de confiance ; passerelle de contrôle d’intégrité OT de données transmises depuis un réseau IT ; gestion automatisée de certificats d’authentification de service web conformes RGS/eIDAS ; développement d’une capacité d’authentification de périphériques USB ; développement de support amovible d’authentification et services cryptographiques ; système de filtrage des ordres d’un Centre d’Opérations de Sécurité vers un système d’information supervisé.

<sup>4</sup> Soutien au développement capacitaires des prestations d’administration et de maintenance sécurisées (« PAMS »).

suivante : [strategies-acceleration@bpifrance.fr](mailto:strategies-acceleration@bpifrance.fr)

Les réponses aux questions techniques relatives aux thématiques attendues dans le cadre de cet appel à projets peuvent être obtenues auprès de l'ANSSI en mentionnant en objet du message « AAP national NCC-FR » à l'adresse suivante : [ncc-fr.anssi@ssi.gouv.fr](mailto:ncc-fr.anssi@ssi.gouv.fr)

### **Contacts presse :**

**Secrétariat général pour l'investissement** : 01 42 75 64 58 – [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

**Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)** : 06 49 21 63 80 - [presse@ssi.gouv.fr](mailto:presse@ssi.gouv.fr)

**Bpifrance** : 07 88 09 28 17 – [sophie.santandrea@bpifrance.fr](mailto:sophie.santandrea@bpifrance.fr) / [presse@bpifrance.fr](mailto:presse@bpifrance.fr)

### **À propos du plan d'investissements France 2030**

**Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

**Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).

**Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État. Il est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

**Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france2030> |@SGPI\_avenir